

généralement imparti à la rencontre, on en rejoue une autre dite « à douze » pour sauver l'honneur.

Reconnaissons qu'à ce jeu comme dans tous les autres, la chance a son grand mot à dire. Il n'empêche qu'en possession d'une technique éprouvée, le bon joueur de « brûte » parvient souvent à conjurer le mauvais sort. En tout état de cause la pratique de la « brûte » exige, en plus de la connaissance du règlement, un sens intuitif des combinaisons des cartes et, qui plus est, l'expérience du savoir-faire de l'adversaire.

Les commandements du vrai joueur de « brûte » (1)

Le vrai joueur de brûte...

1. Est ponctuel et ne se fait pas attendre. Il est exact au rendez-vous fixé.
2. Il porte son choix sur un local suffisamment tranquille et accueillant aux « brût'leurs » et qui pourvoira spontanément au matériel nécessaire.
3. Est régulier en ce sens qu'il ne ment pas, qu'il ne triche pas et qu'il ne cherche pas à découvrir le jeu de son adversaire.
4. Fait confiance à son partenaire et suit ses consignes lorsque celui-ci prend l'initiative de conduire le jeu.
5. Suit le jeu avec attention de manière à ne pas omettre ses annonces, à tenir compte des annonces des autres, à ne rien « laisser passer » qui puisse avantager son équipe.
6. Distribue les cartes quand son tour est venu sans chercher à s'en décharger sur son voisin.
7. Ne tutoie pas son coéquipier et n'use que du bon wallon de Malmedy, comme ses ancêtres le lui ont appris.
8. Paie les verres perdus sans rouspéter et ne charge pas son partenaire des fautes de tactique qu'il a lui-même commises.
9. Ne se mêle pas du jeu des autres. Les spectateurs n'ont que le droit de se taire.
10. Ne porte pas rancune car la « brûte » est avant tout un jeu amical.

(1) N. B. — Ceux-ci ne sont, à notre connaissance, codifiés nulle part. Nous avons pris plaisir à les rédiger sous forme de décalogue sans que ce dernier ait une quelconque prétention exhaustive - Libellées en wallon du terroir (cf. *Vî Sprâve* précité), ces sentences auraient une tout autre saveur. Comme quoi, en matière dialectale, traduction équivaut à trahison !

R. HOUART

Richard FORGEUR

Le Cadastre thérésien de la Seigneurie de St-Vith et de Murrange

Introduction

Bon nombre de villages de l'ancien duché de Luxembourg se trouvent dans la province de Liège. On pourrait les énumérer en quatre groupes : 1) le canton actuel de Saint-Vith, sauf Manderfeld, Krewinkel et Schönberg qui appartenaient à l'électorat de Trèves, et la partie germanophone de l'actuel canton de Malmédy ; 2) Aywaille, Montjardin, Dieupart, Harzé et le sud de Sougné ; 3) Clavier, Ochain, Pair et Vervoz ; 4) Ramelot.

La seigneurie de Saint-Vith comprenait la mairie de Saint-Vith, la cour d'Amblève, la cour de Bullange, la cour de Butgenbach et l'office de Sistig.

Pour l'histoire de cette région, on ne manquera pas de consulter les riches archives seigneuriales reposant aussi aux Archives de l'Etat à Liège. Elles s'étendent de 1444 à 1807. Madame Rouhart-Chabot en a dressé un inventaire qui répertorie 247 dossiers. Celui-ci fera l'objet d'une toute prochaine publication dans les *Tablettes d'Ardenne et Eifel*.

Voir H. REINERS, *Die Kunstdenkmäler von Eupen-Malmédy*, page 9 (carte politique de 1792). Dusseldorf [1935] et le *Catalogue des quartiers, hauts-commands, justices, villes, bourgs, villages, hameaux, moulins, censes, forges etc. qui forment le cadastre général de la province de Luxembourg* dressé vers 1766-1771 et publié dans les *Publications de la section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg*, volume 46 (1898), pp. 1 à 105.

I. MAIRIE DE SAINT-VITH (Meierei SANKT-VITH)

La mairie de Saint-Vith s'étendait à la ville de Saint-Vith et aux villages de Breitfeld, Krombach (Crombach sous Saint-Vith), Galhausen, Hinderhausen, Hünningen, Neidingen (Neuville-lez-Saint-Vith, Tixhe Nouvelle), Rodt (Sart-lez-Saint-Vith), Setz et Schlierbach (cfr. Catalogue p. 28).

I-4. Ville et seigneurie de Saint-Vith (Stadt und Meierei Sankt-Vith).
Concerne uniquement Saint-Vith, Rodt et Neundorf.

- | | |
|--|-----------------|
| 1) Généralités : dîmes et charges grevant les biens-fonds. | 32 fiches. |
| 2) Meierei St. Vith et Neundorf | fiches 1- 90. |
| 3) Meierei St. Vith et Neundorf | fiches 91-197. |
| 4) Ville de Saint-Vith | fiches 198-328. |

II. COUR D'AMBLEVE (Hof AMEL)

D'après les tabelles générales (n° 5 du présent inventaire) la cour d'Amblève (Amel), comprenait les villages de : Ober-Emmels, Nieder-Emmels, Born, Deidenberg, Montenau, Iveldingen, Eiberdingen, Schoppen, Möderscheid, Hepscheid, Heppenbach, Halenfeld, Wereth, Herresbach, Heuem (olim Heugen), Atzerath (olim Atzerath), Wallerode, Medell, Meyerode, Valender, Mirfeld, ainsi que quatre enclaves luxembourgeoises dans la principauté de Stavelot-Malmedy. Ces minuscules enclaves, une unique terre parfois, se situent à Arimont, Chôdes (olim Chaudes), Boussire et Gueuzaine (olim Geusen).

Le « Catalogue » aux pages 28 et 29, donne la même liste avec, en outre, Schönberg et, en moins, Wereth et les quatre enclaves. Cependant, depuis 1576, Schönberg (Beaumont) appartenait à l'électorat de Trèves ; toutefois il n'est pas exclu que certains biens-fonds se soient situés dans le duché de Luxembourg.

- | | |
|---|-----------------|
| 5) Généralités : dîmes et charges grevant les biens-fonds : | fiches 1- 40. |
| 6) Tabelles | fiches 41-180. |
| 7) Tabelles | fiches 181-287. |
| 8) Tabelles | fiches 288-377. |
| 9) Tabelles | fiches 378-437. |
| 10) Tabelles | fiches 438-550. |

III. COUR DE BULLANGE (Hof BÜLLINGEN)

D'après les tableaux généraux, ce cadastre s'étend aux communes ou villages de Büllingen (Bullange), Wirtzfeld, Rocherath, Honsfeld, Krinkelt et Hünningen (Hunnange). Quant à Mürringen

(Murrange) qui, d'après le « Catalogue » page 35, dépend de la cour de Bullange, il est situé dans le « Dreiherrwald » et appartenait à la seigneurie de Schleiden.

- | | |
|--|-----------------|
| 11) Généralités | fiches 1-100. |
| 12) Tabelles
(les fiches 192 à 200 concernent Krinkelt) | fiches 101-200. |
| 13) Tabelles | fiches 201-311. |
| 14) Mürringen (Murrange)
Généralités (2 pièces originales)
et tabelles | fiches 1- 97. |
| 15) Mürringen | fiches 98-155. |
| 16) Mürringen | fiches 156-193. |

IV. COUR DE BUTGENBACH (Hof BÜTGENBACH)

Ces tabelles concernent les villages et hameaux de Butgenbach, Berg, Elsenborn, Nidrum (Nierhen), Sourbrodt, Weywertz (Wévercé) et Faymonville (Ausselborn). Quant à ceux de Recht, Pont (Brücken) et Ligneuville (Engelsdorf) (1) ils formaient une mairie spéciale, séparée géographiquement de Butgenbach par l'extrémité orientale de la principauté de Stavelot-Malmedy et le territoire de la cour d'Amblève ; ils appartenait cependant à la même cour.

A. Butgenbach.

- | | |
|------------------------------|-----------------|
| 17) Bütgenbach, généralités | fiches 1- 72. |
| 18) Berg | fiches 73-94 ; |
| Elsenborn | fiches 95-175. |
| 19) Nidrum | fiches 176-247. |
| 20) Dorf Weywertz | fiches 248-322. |
| 21) Faymonville (Ausselborn) | fiches 323-407. |
| 22) Sourbrodt | fiches 408-461. |
| 23) Forains | fiches 462-583. |

B. Mairie de Recht - (Meierei Recht).

- | | |
|-----------------------------|-----------------|
| 24) Généralités et tabelles | fiches 1-100. |
| 25) Tabelles | fiches 101-180. |

V. OFFICE DE SISTIG. (Terre franche de SCHLEIDEN). (concerne Sistig et Ibich)

- | | |
|--|------------|
| 26) Relevés généraux : terres et dîmes | 17 fiches. |
|--|------------|

(1) Rive sud de l'Amblève, soit le village ; la rive nord où se trouve et se trouvait la chapelle était stavelotaine.

AUTRES TERRES LUXEMBOURGEOISES

Il y a lieu de mentionner encore ici la cour et seigneurie de Thommen et les seigneuries de Reuland et Ouren, terres luxembourgeoises, mais ne dépendant pas de la seigneurie de Saint-Vith.

Cour et seigneurie de THOMMEN.

Aldringen (Audrange), Alfersteg (Malmersteg), Alster, Auel Bocholtz (Beho), Bracht, Braunlauf, Crombach (sous Thommen), Dürler, Espeler, Gröfflingen (olim Greveldingen, Grüvelding, Grufflange), Hinderhausen, Salm, Lengeler, Leithum, Maldingen (Maldange), Maspelt, Oudler, Weisten, Weppeler, Weweler. [259-262].

Seigneurie de REULAND.

Beiler, Lascheid, Lieler (à présent grand-ducal), Stubach (Stoubach, la partie du village sise sur la rive gauche de l'Our est allemande) [265-266]. Haut-Bellain (Ober-Besslingen), Bas-Bellain (Nieder-Besslingen) (à présent au Grand-Duché), Wattermal.

Asselborn (dépendance de la seigneurie de Reuland, présentement grand-ducale).

Bivisch (Bivers), Boxhorn, Rumelange (Rimling), Sassel, Stockem, Vellorne [263-264].

Seigneurie d'OUREN.

Malscheid, Oberhausen, Peterskirchen [272].

Le cadastre de toutes ces localités repose à Luxembourg (1). Celui d'Aywaille, Remouchamps, Harzé, Montjardin, Ochain, Ramelot et Vervoz est conservé aux Archives de l'Etat à Arlon (2).

R. FORGEUR

Archiviste de l'Etat à Liège

28 février 1964

(1) D'après P. RUPERT, *Les archives du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg*, Luxembourg, 1910, pp. 23 et 24. Les cotes sont empruntées à cet ouvrage. La graphie des noms de lieux est moderne.

(2) H. MICHAELIS, *Inventaire sommaire des tabelles cadastrales de la province de Luxembourg 1766*, p. 6, sans lieu, ni date.

IN MEMORIAM

Robert ARIMONT (1921-1964)



Robert Arimont était né le 31 mai 1921 à Bullange, où son père appartenait à l'administration des Eaux et Forêts. Il se rattachait, comme son nom l'indique, à la Wallonie malmédienne.

Il fit ses humanités à l'Athénée Royal de Malmédy, d'abord comme interne aussi longtemps que le « pensionnat » fut placé sous la houlette de l'abbé Bastin. Tant celui-ci que le professeur Willems surent éveiller en lui le goût de l'histoire, et particulièrement de l'étude du passé du terroir. Tout jeune encore il se passionna pour la généalogie, cherchant à rattacher sa lignée au hameau qui lui donna son nom.

Il commença à l'université de Liège des études d'histoire, que la guerre le contraignit à poursuivre à Bonn. L'appel sous les armes vint y mettre prématurément un terme.

Les séquelles de la guerre devaient complètement bouleverser ses plans d'avenir. Il travailla d'abord pour son beau-frère l'architecte Albert Devillers, puis entra au service de la Brasserie de Malmédy.

Membre de Malmédy-Folklore dès avant la guerre, il fut appelé,

BO
BL
T
TEL

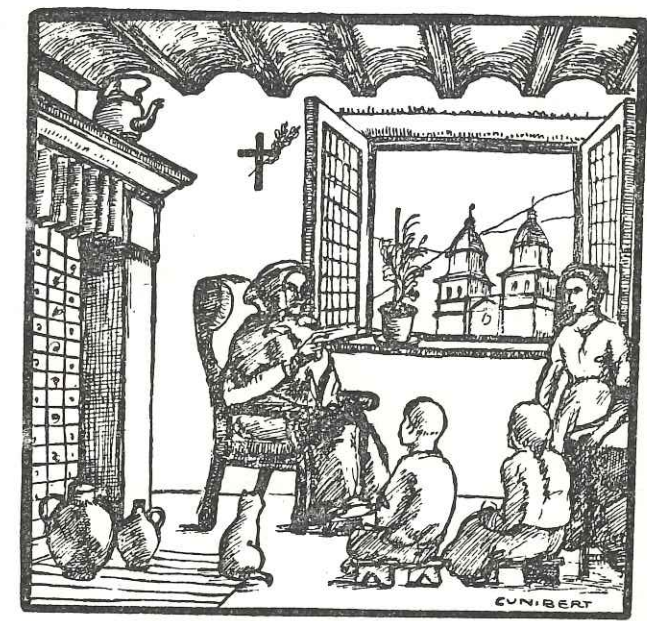
Y 1727
28-29

FOLKLORE

STAVELOT-MALMEDY SAINT-VITH

REVUE FONDÉE EN 1922

Sous le patronage des Villes de Malmédy, Stavelot et Saint-Vith



Y 1727

TOME XXVIII 1964 43^e année

SOMMAIRE

<i>A nos membres...</i>		
Jean de WALQUE et Roger HOUART, <i>Le Chanoine François Toussaint (1882-1964)</i>		3
† Robert ARIMONT, <i>Bibliographie du Chanoine François Toussaint.</i>		5
Dom Guibert MICHIELS, OSB, <i>La vie intellectuelle à l'abbaye de Stavelot durant le haut Moyen-âge (fin).</i>		53
Maurice LANG, <i>Généalogie de la famille Cavens (suite).</i>		73
Maurice LANG, <i>A propos d'une publication récente : la famille saint-vithoise Fangol.</i>		105
Roger HOUART, <i>La « brâte », jeu de cartes typiquement malmédien.</i>		135
Richard FORGEUR, <i>Le cadastre thérésien de la seigneurie de Saint-Vith et de Murrange.</i>		149
<i>In Memoriam : Robert Arimont (1921-1964).</i>		161
<i>Varia : Musée et Bibliothèque.</i>		167
		169